

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1528

présenté par

M. Villedieu, M. Ménagé, M. Gonzalez, Mme Joncour, M. Tesson, Mme Laporte, Mme Rimbert,
M. Evrard, M. David Magnier, M. Le Bourgeois, Mme Ricourt Vaginay, M. Allegret-Pilot,
Mme Marais-Beuil, Mme Auzanot, Mme Ménaché, Mme Lorho, M. Ballard, M. de Lépinau,
Mme Florence Goulet, Mme Griseti, M. Vos, Mme Blanc, M. Lioret, M. Rambaud, M. Guitton,
M. Dragon, Mme Ranc, Mme Joubert, Mme Lechon, M. Limongi, M. Gery, Mme Colombier,
M. Christian Girard et Mme Sicard

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.